

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
du 12/04/2021

L'an deux mil vingt et un, le 12 avril à 18 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à huis clos, au Centre Montpensier, Rue du Champ de foire à Champigny-sur-Veude, en raison de la crise sanitaire et afin de respecter la distanciation physique de 2 mètres, sous la présidence de Aurélie ROCHER, Maire.

Présents : Aurélie ROCHER, Jacques DESMÉ, Sylvie CHEVALET, Thierry SAVATON, Marie-Pascale URSOT-BOUDET, Pierre GARNIER, Monique MAILLARD, Robert JUQUOIS, Alain DAULÉAC, Pascal FOURNIAU, Marine BLANCHIN, Alain COUVREUX, , Christine THIBAUT.

Absents excusés : Benoît GEINDREAU, David LEGRAND.

Benoît GEINDREAU a donné procuration à Jacques DESMÉ.

A été nommée secrétaire : Sylvie CHEVALET.

Nombre de conseillers en exercice : 15 ; Présents : 13 ; Représentés : 14.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17/03/2021

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 17/03/2021, sans réserve.

AVIS SUR L'ENQUETE PUBLIQUE DU SYNDICAT DE LA MANSE ETENDU

Jacques DESMÉ, 1er adjoint au Maire informe le Conseil Municipal qu'une enquête a eu lieu du 1er mars 2021 au 30 mars 2021 à la demande du Syndicat de la Manse étendu, pour des travaux de restauration des masses d'eau sur les bassins versants de la rive gauche de la Vienne, de la Veude, du Mâble, de la Bourousse et de l'Arceau et qu'il convient d'émettre un avis sur ce dossier.

Il explique que l'objectif des travaux est d'améliorer la qualité de l'eau et la qualité de l'écosystème dans son ensemble, dans l'intérêt général.

Le Syndicat de la Manse étendu va parfois se substituer aux riverains pour réaliser des travaux de restauration des milieux aquatiques et zones humides nécessaire à l'atteinte du "bon état" fixé par l'Europe et l'Etat français.

Les actions envisagées sur un programme de 6 ans, ont pour objectifs :

- d'améliorer la qualité des cours d'eau avec des travaux de restauration du lit, de rétablissement de la libre circulation des eaux, des espèces et des sédiments au sein d'un cours d'eau, de restauration des berges, des mesures de suivi et d'amélioration des connaissances du territoire, en mesurant l'efficacité des actions menées afin d'optimiser les interventions.
 - de prendre en compte les paramètres spécifiques du territoire pour mieux gérer l'utilisation de la ressource en eau et réduire la pollution des milieux naturels.
 - de sensibiliser aux enjeux de la préservation de l'eau et des milieux naturels : mieux connaître afin de mieux protéger.
 - d'optimiser les partenariats avec l'ensemble des acteurs de l'eau.
 - de gérer de façon rigoureuse l'équilibre financier du Contrat Territorial et les dépenses d'argent public.
- Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet **un avis favorable** à cette enquête publique, à l'unanimité.

SUBVENTION CANTINE SCOLAIRE DE CHAMPIGNY-SUR-VEUDE

Madame la Maire informe le conseil municipal sur l'intervention d'une diététicienne, en vue d'améliorer les repas servis à la cantine, aux élèves des écoles. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité, une subvention d'un montant de 350,00 euros, à l'Association de la cantine de Champigny-sur-Veude, qui permettra la mise en œuvre de cette action.

QUESTIONS DIVERSES

- Une enquête publique va débiter le 26 avril jusqu'au 28 mai prochain concernant l'installation de 8 éoliennes sur la commune de Ceaux-en-Loudun. La commune de Champigny est sollicitée pour avis car une partie de notre commune se trouve dans le rayon de 6 kms, soit La Québrie.
- La personne qui devait venir travailler sous la forme d'un Travail d'intérêt Général ne viendra probablement pas au mois d'avril, en raison de son désistement.
- Le bus numérique sera présent le vendredi 7 mai 2021 sur la commune, parking du Centre Montpensier, les personnes « seniors » qui souhaitent une petite formation sur l'informatique peuvent s'inscrire à la mairie ou auprès de Sylvie CHEVALET.
- Le recensement des personnes de + de 75 ans en vue de la vaccination est terminé au sein de la population campinoise, il va maintenant falloir trouver des créneaux horaires pour emmener les personnes vulnérables sans moyen de transport. Malheureusement, seulement 12 créneaux sont proposés chaque semaine pour l'ensemble des 40 communes de la Communauté de Communes
- Beaucoup de retours positifs sur la gazette campinoise, papier glacé très agréable, bien illustrée avec des photos, mais le contenu peut toujours être amélioré, n'hésitez pas à nous faire part de vos idées ou remarques. Bilan : grâce aux annonceurs, la gazette n'a coûté que 240€.
- La Communauté de Communes Touraine Val de Vienne va travailler sur une modification simplifiée du PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal), une commission communale d'élus sera prochainement créée. Il conviendra de recenser un maximum de points litigieux sur le document en vigueur. Les campinois peuvent alors faire remonter des problématiques à tout moment en contactant la mairie.
- Un petit cadeau de fin de cycle scolaire sera offert aux élèves de CM2, au mois de juin prochain.
- Une personne a un projet de pâtisserie artisanale et recherche un local sur la commune de Champigny.
- Un nouvel habitant demande l'exonération totale ou partielle de sa taxe d'aménagement (cette taxe est à payer par toute personne lors de travaux donnant lieu à une création de surfaces). Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal ne souhaite pas mettre en place une exonération de la taxe d'aménagement.
- Une famille russo-britannique, récemment installée à Chaveignes, a entendu parler des liens entre Champigny-sur-Veude et l'artiste Soutine. Elle souhaiterait contribuer d'une manière ou d'une autre aux échanges avec les partenaires en Biélorussie. Il s'agissait d'actions menées par l'équipe municipale précédente. Pour l'instant, nous n'avons pas eu de sollicitation à ce sujet ...
- Un virement de crédit sur les dépenses imprévues a été fait pour le remboursement des loyers de la chapelle de la Bonne Dame, concernant les mois de janvier, février et mars 2021.

La séance a été levée à 20H10.

Fait à Champigny-sur-Veude, le 13 avril 2021

La Maire,
Aurélie ROCHER

